

MARSILLY actu

Dans ce numéro :

Enquête Déplacements 2026	2
Les travaux du mois	2
Et ceux qui débutent	2
L'eau des enfants purifiée	3
Les enfants jardiniers	3
Elections municipales - Mars 2026	3
La taxe foncière	4
C'est bientôt Noël	4
Marché de Noël	4
Concert de Noël	4
Passage du Père Noël	4
Vente de sapins	4
Noël des Commerçants	4
La Ruche Basket	
Côte à Coast	
Sport Pour Tous	4
CAM	4

MEMO

Ouverture de la Mairie :

Lundi et jeudi : 9h00 à 17h30
 Mardi : 13h30 à 17h30
 Mercredi : 9h00 à 12h00 -
 14h00 à 17h30
 Vendredi : 9h00 à 17h00
 ☎ 05 46 01 30 10
 mairie@marsilly.fr

Permanence des élus :

Hervé PINEAU, Maire : sur RDV
 Jacques GLENAUD (urbanisme et voirie) sur RDV
 Laureyne VIAUD-TANQUART (vie des écoles) : sur rdv
 Franck COUDRAY (bâtiments, réseaux, espaces verts) sur RDV

Ouverture de l'Agence Postale Communale :

Mardi à samedi : 9h00 à 12h00
 Mercredi après-midi : 15h à 18h00
 ☎ 05 46 01 95 04

Site internet et appli :

www.marsilly.fr
 Illiwap (code marsilly)
 FB : mairie de MARSILLY

Directeur de Publication :

Hervé PINEAU

Comité de rédaction :

Elus et associations

Crédits photos :
 Service Municipal et associations

Impression et tirage :
 1 700 exemplaires - Ap1prim

L'Edito du Maire

L'année va s'achever et ce numéro vous trouvera en train de décorer un sapin ou de réfléchir à des soirées festives.

C'est le mois où pétillent encore un peu plus les yeux des petits enfants et ces moments sont toujours attendrissants. On regarde nostalgique 20 ans plus tard ces Noël de famille quand ils ont quitté la maison et que le « temps a fait des enfants aux enfants ».

Mais il y a aussi beaucoup de solitudes et de personnes oubliées qui attendent un appel téléphonique ou de l'amitié.

Noël doit être aussi une fête d'espérance où on se promet du bonheur entre nous pour l'année suivante. Il ne peut pas y avoir d'espérance sans pardon ni de monde fraternel sans un peu de tolérance. Ce qui ne signifie pas de devoir excuser l'inexcusable car la résilience d'une société tient au respect de quelques principes de base.

Qui se souciera par exemple de l'homme sans domicile qui dort sous une tente quand il pleut ? Il traverse souvent la commune et pousse des cris. Il inquiète. Certes il est malade mais comment pourrait-il ne pas l'être ? Sans contacts humains, seul, étranger sur la planète. Des outils de jardin sont plus à l'abri que lui. Ces situations sont des cas de conscience.

L'année qui s'annonce sera une année d'élections municipales. Les promesses et les déclarations vont abonder. Lord Balfour disait qu'en France on confondait le dire et le faire. Cela n'a pas pris de rides. Clémenceau ajoutait « qu'on ne ment jamais tant qu'avant les élections, pendant la guerre et après la chasse ». C'est la période des trois ! Conservez un esprit critique et prudent.

Bonne lecture,

Le Maire,
 Hervé PINEAU

La ZA des Beauvoirs plus accueillante

Au fil des années la zone d'activité des Beauvoirs a été pervertie par l'implantation de résidences.

Jadis était tolérée la construction de logements de gardiens. La rareté du foncier et les difficultés pour les artisans ou PME d'accéder à des locaux professionnels ont conduit certains investisseurs à reprendre des locaux anciens et réaménager les parcelles pour créer de petits ateliers.

Ainsi en l'espace de trois ans ce sont 6 ateliers nouveaux qui s'ouvrent. Les services de proximité ne peuvent pas exister si les entreprises ne trouvent pas de quoi se loger.

Déjà de nombreuses entreprises se sont éloignées pour se faire héberger sur la communauté de communes Aunis Atlantique. Il est important de constituer des communautés en harmonie où services, modes d'habitats, agriculture puissent cohabiter sans que les uns entrent en compétition avec les autres.



Permanence du SMILE sur la commune



Les conseillers emplois tiendront une permanence en Mairie le 14 janvier 2026 de 9h00 à 12h00



Prochaine réunion
du Conseil Municipal

Mardi 16 décembre 2025
Mardi 6 janvier 2026
à 19h00
Salle du Conseil
En Mairie

Retrouvez le
compte rendu
sur le site www.marsilly.fr

Enquête Déplacements 2026

votre mobilité compte pour l'avenir du territoire !

Du 13 janvier au 25 avril 2026, une grande enquête sur les déplacements sera menée dans le bassin de mobilité de La Rochelle (Communauté d'Agglomération de La Rochelle, îles de Ré, Aunis Atlantique et Aunis Sud).

Objectif : mieux comprendre vos habitudes (marche, vélo, transports en commun, covoiturage, etc.) pour adapter les politiques de mobilité futures.

Dès novembre 2025, des agents de la société TEST SAS (munis d'une carte professionnelle et d'une attestation officielle) silloneront le territoire pour identifier avec précision les logements des ménages sélectionnés par tirage au sort pour être enquêtés. Ils pourraient se présenter à votre domicile.

Nous vous remercions par avance de lui réservier un accueil bienveillant et coopératif : les données recueillies guideront les décisions pour des transports plus durables.



Les travaux du mois

La rue de l'Eglise est achevée.

C'est un soulagement de voir ce chantier enfin aboutir après tant d'années d'attente d'un accord du département, accord qui sera finalement venu sur la pointe des pieds.



Vous vous étonnerez sans doute d'un arrondi assez large au carrefour avec la rue de l'Aubreçay. Une forme qui interroge. Dans les faits, le trottoir est large tant pour protéger piétons et cyclistes que pour permettre l'infiltration des eaux de pluie. Le sous-sol est composé d'un matelas épais de grosses pierres où l'eau se stocke dans les espaces libres. Il faut donc le maximum de surface. L'Agence de l'eau contribue financièrement aux travaux, et ce soutien permet ainsi à la CDA de financer la création de pistes cyclables.

Vous objecterez que l'eau pourrait aussi bien ruisseler à foison car la rue est en pente et conduit à un large fossé se déversant en mer. Oui et non.

Oui, car ce serait le bon sens ; non, car une maison en bas de la rue est vite inondée en cas de violent orage et car les polluants de la rue méritent d'être filtrés par le sol avant de polluer l'océan.

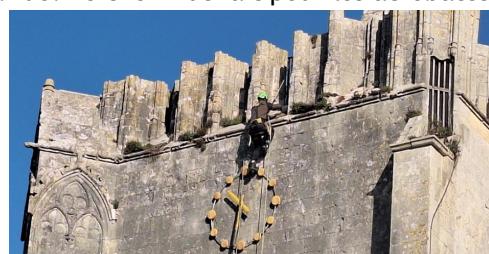
Le clocher débarbouillé

Des travaux discrets mais efficaces ont été entrepris sur le clocher pour éradiquer les plantes qui colonisaient les joints des pierres. Appliquant l'adage selon lequel « mieux vaut prévenir que guérir », la commune a confié le chantier à des maçons sur corde, qui ont désherbé et refait les joints.

L'utilisation d'une nacelle aurait conduit à condamner le parking et la rue. Le choix fut fait pour les acrobates.

Le clocher était ruiné en 1979. Des travaux très importants avaient alors été entrepris et tous les chantiers de cette année sur la terrasse et la toiture ont eu pour but d'éviter de tomber dans les affres du passé.

Les prochaines étapes dans les semaines à venir seront la menuiserie dans le chœur de l'église, pour laquelle des demandes de devis sont en cours, et la régulation du nombre de pigeons car ces volatiles attaquent le patrimoine comme des vandales. Les dresser pour qu'ils déposent leurs fientes ailleurs n'a jamais été tenté.



Et ceux qui débutent

Des travaux de voirie démarrent au lotissement du Golf.

Il s'agit de supprimer les bordures en béton qui scindent la chaussée. La rue du Levant débouchera un peu plus à l'ouest sur la placette de la rue du Plein Midi ce qui permettra aux riverains de disposer de plus de places de stationnement.

Le calendrier prévisionnel des travaux s'étale du 06 janvier au 15 février 2026

Il a été nécessaire, dans cette opération, d'arbitrer en faveur des riverains car l'objectif « d'infiltration des eaux de pluie sur place » était complexe et les aménagements voués à être ruinés.



L'eau des enfants purifiée

L'ANSES (agence nationale de la sécurité sanitaire de l'alimentation) a alerté les pouvoirs publics sur les composés per- et polyfluoroalkylés, plus connus sous le nom de PFAS. Ce sont des substances chimiques présentes dans de nombreux objets du quotidien, tant dans les poêles à frire que dans les détergents, produits de beauté, plastiques, etc.

Extrêmement persistants, les PFAS se retrouvent partout dans la nature, l'eau, l'air et les aliments. Ils s'accumulent progressivement dans l'organisme humain, et leur présence est désormais attestée dans le sang, le sérum, l'urine ou les cheveux. Ils présentent un risque cancérogène lorsqu'ils sont ingérés ou inhalés en quantités importantes ou sur de longues périodes.

Le sujet est d'actualité, et le journal Libération s'est penché dessus en ce mois de novembre. Rassurons-nous immédiatement : la situation sur la CDA est saine et encore plus sur le nord de l'agglo qui n'était pas alimenté par des eaux souterraines de la plaine d'Aunis. Deux molécules sur 138 surveillées seraient présentes (le conditionnel est de rigueur), mais l'eau est jugée de bonne qualité. Nous ne sommes pas dans la situation de certaines régions industrielles où l'eau n'est plus potable.

Néanmoins au regard de la santé des enfants et des interrogations sur les cancers pédiatriques plus à l'Est de l'agglo, un système de traitement et d'épuration de l'eau du restaurant scolaire a été installé.

C'est un système autonome, fiable (sans carte électronique), avec une maintenance annuelle.



Les enfants jardiniers

De nouveaux carrés potagers à des fins éducatives ont été réalisés à l'école à la demande des enseignements. C'est une heureuse idée de montrer aux enfants le temps nécessaire pour qu'une plante croisse, mais aussi une belle opportunité de leçons de choses.

Peu à peu cette connaissance du rythme des saisons et de la vie des plantes se perd. Jadis ancrée dans les racines agricoles de chaque famille française, la simple connaissance du rythme de la vie végétale et sa dépendance aux saisons se perd.

N'avons-nous pas entendu lors des projets d'engazonnement que l'herbe pouvait se semer en juin pour être piétinée en septembre ?

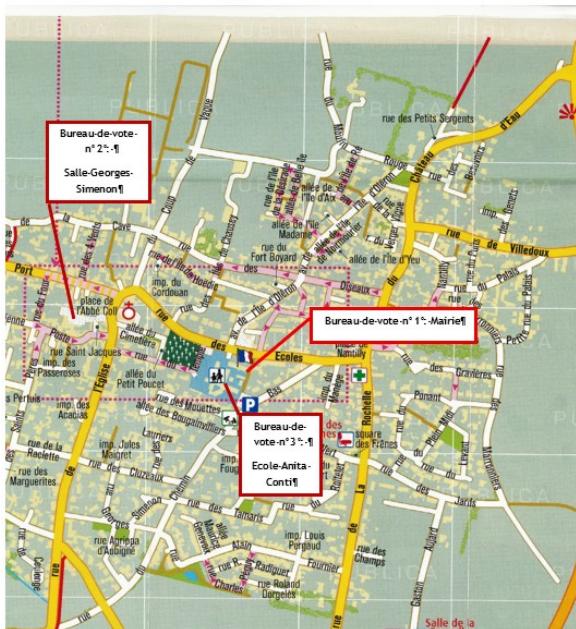
Le projet pédagogique cherche à sensibiliser les enfants à la nature et on ne peut que soutenir une telle initiative.

Elections Municipales - mars 2026

En prévision des élections municipales de 2026, les 15 et 22 mars 2026, le service des élections de la mairie vous rappelle l'importance d'être inscrit sur les listes électorales.

La date limite d'inscription est fixée au plus tard le **4 février** pour les inscriptions en ligne et le **6 février** pour les inscriptions en mairie.

Plan des bureaux de vote



You n'êtes pas inscrit ?

Dans le cas où vous n'êtes pas encore inscrit ou si vous avez déménagé, même au sein de la commune, il est indispensable de vous inscrire à votre nouvelle adresse.

Deux moyens sont à votre disposition :

➤ En ligne : Scannez votre pièce d'identité et un justificatif de domicile, puis déposez votre demande sur [Accueil | Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

➤ Directement en mairie : Merci de vous munir d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une pièce d'identité en cours de validité.

❖ Changement de dénomination du bureau de vote n°3 : Ecole Jean Ferrat

Par délibération du mois de juillet 2025, le conseil municipal a approuvé le nouveau nom du groupe scolaire (maternelle + primaire) Anita Conti.

Par conséquent le bureau de vote n°3 devient Ecole Anita Conti mais l'adresse reste la même, 7 rue des Ecoles.

Les cartes électoralles ne seront pas rééditées, les cartes actuelles sont toujours valables même si le nom Ecole Jean Ferrat y figure.

RAPPEL : pour voter la carte électoral n'est pas obligatoire seule une pièce d'identité est exigée.

Taxe foncière

Les médias font écho d'une hausse du foncier pour 7 millions de ménages. L'administration considère que toutes les habitations ont des commodités désormais et que le chauffage est généralisé ainsi que les salles d'eau et les toilettes sous le même toit. La taxe est calculée en fonction de la valeur locative de votre logement où elle entre pour 50%. Vous pouvez avoir des réductions à partir de 65 ans et 75 ans selon vos ressources. Elle varie tous les ans en fonction de l'inflation. +7.1% en 2023, +3.9% en 2024 et +1.7% en 2025.



Les impôts fonciers évoluent selon un taux voté par la commune. Ce taux est inchangé à Marsilly depuis plus de vingt ans. Il est de 48,97% (taux global parts communale et départementale). Le taux le plus élevé est celui de Grenoble avec 67.07%. 62% à Angoulême après le surendettement de 1989 et des emprunts toxiques...

Le contribuable est assureur. L'état peut donc déverser ses choix politiques sans compensation et exiger qu'ils soient mis en œuvre. En cas de déficit profond la commune peut être invitée par le préfet à combler les trous en augmentant la taxe foncière avant qu'il n'assure lui-même la tutelle communale. Cas rarissime mais possible...

Marsilly étant estampillée à « potentiel fiscal élevé », la commune n'est plus éligible à certaines subventions. Le délit de mauvaise gestion n'existant pas c'est donc aux « actionnaires » d'être vigilants et de ne pas rêver. Bien souvent si c'est public c'est gratuit donc le rêve n'a pas de prix. Les parents boivent mais les enfants trinquent.

C'est bientôt Noël



Le **CAM** organise le dimanche 7 décembre, le traditionnel Marché de Noël salle Simenon de 09h00 à 18h30 où vous êtes attendus nombreux. Cette année encore le Père Noël sera présent toute la journée.

La Chorale **La Clé des Chants**, sous la direction d' Astrid DELAUNAY-ANDRE, se produira en l'église Saint Pierre pour « Le conte chanté de Noël » le 7 décembre 2025 à 18h30.



Le Père Noël passera avec sa calèche le 25 Décembre à Marsilly (dépôt des jouets du 05/12 au 19/12)

renseignements pour les points de dépôts :
cam.marsilly@yahoo.com ou au 06 62 86 69 00

La magie de Noël s'installe à Marsilly grâce à l'énergie et à la bonne humeur de **L'Association des Parents d'Élèves** (APEM) ! Deux rendez-vous chaleureux sont à noter dans vos calendriers pour partager ensemble l'esprit des fêtes.

➤ Vendredi 5 décembre, de 16h30 à 20h, l'APEM vous attend devant le U Express pour le retrait des sapins de Noël. L'occasion parfaite de récupérer votre arbre dans une ambiance conviviale, accompagnée d'un bon vin chaud pour se réchauffer et d'échanges souriants entre voisins et amis.

➤ Samedi 13 décembre, retrouvez l'association lors du Noël des commerçants, de 15h à 18h, place des Carrelets. Au programme : vente de gâteaux maison et pêche à la ligne pour les plus petits – de quoi ravir les gourmands et les curieux dans une atmosphère pleine de joie et de rires.



Venez nombreux partager ces moments festifs et soutenir l'APEM, qui œuvre toute l'année pour nos enfants et la vie de l'école!

Le coin des Associations



La Ruche Basket s'est lancée dans cette saison 2025-2026 avec de belles ambitions. Les deux équipes séniors garçons sont en tête de leur championnat tandis que les filles jouent les 1^{ers} rôles.

Les jeunes ont des fortunes diverses et s'aguerrissent tous les WE avec un encadrement compétent. Les « Loisirs » et « MultiSports » n'ont jamais été aussi nombreux avec plus de 50 licenciés sur ces deux catégories.

Pas moins de 240 pratiquants toutes les semaines qui défendent les couleurs de La Ruche.

C'est un fait, le gymnase et son occupation sont devenus un facteur limitant à cette belle évolution car nous devons chaque année refuser des jeunes...

En ce début décembre, nous souhaitons à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année.



Du nouveau chez **Sport Pour Tous** avec la mise en place de deux cours supplémentaires :

- un cours de renforcement musculaire le lundi de 17h15 à 18h15 avec Elodie,
- un cours de Pilâtes le jeudi de 16h30 à 17h30 avec Evelyne.

Ces cours sont dispensés à la Salle Simenon comme nos 11 autres cours hebdomadaires par des intervenantes diplômées. N'hésitez pas à nous rejoindre pour faire du sport dans la bonne humeur !

« www.sport-pour-tous.fr »
Celine Bordereau 06 08 98 89 30 - Chantal Windic 06 76 74 81 41



Les membres du CAM adressent leurs remerciements à tous les participants de la marche pour octobre rose et à "Sport Pour Tous" pour les tee-shirt qui ont permis d'adresser 1 300€ à la ligue contre le cancer.

